

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 26 août 2021

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Christelle MURON, M. Julien DEGOUT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Florence BERTHET, M. Bernard GERVAIS, Mme Pauline ARTHAUD, M. Christian CHARRIERE, M. Lucien ESTINES, M. Claude FAYET, Mme Séverine BONJEAN, M. Jean-Claude RICHARD, M. Stéphan BARTHELEMY.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Laurent MARCOUX et Mme Béatrice BUTIN qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Denis TAMAIN et M. Stéphan BARTHELEMY.

ABSENTES : Mme Claudine VIAL et Mme Célia GOUTTEGATAS.

Secrétaire de séance : Mme Pauline ARTHAUD

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

Suite à un vote à bulletins secrets, VALIDE les décisions ci-dessous concernant les trois postes à l'école par 14 voix « pour », 2 « contre » et 1 « abstention » :

-MODIFICATION du poste ATSEM 1^{ère} classe de 24 H en 33H,

-RECRUTEMENT par voie de mutation de Mme CELLIER Nathalie à compter du 1^{er} novembre 2021 sur ce poste, en tant que titulaire,

-DESIGNATION pour 2 mois (septembre et octobre) sur ce poste d'une contractuelle, Mme Clara MEZZACASA,

-ACCEPTE que Mme Véronique OLIVIER fasse des heures complémentaires à l'école pour compléter l'équipe d'ATSEM jusqu'au 31 octobre 2021.

- RAPPELLE que Mme Fanny BERTHIN est désignée sur le poste d'ATSEM à 28 h (CM du 15/07/2021),

Concernant le financement par la caisse des dépôts des logements passifs sociaux rue de la Chana :

-ACCEPTE par 9 voix « pour », 1 « contre » et 7 « abstention » l'étalement de l'emprunt de 600 000 € sur une période de 40 ans contre 30 ans délibérés le 8/04/2021,

-VALIDE par 16 voix « pour » et 1 « contre » le versement d'une subvention pour défrichage à M. & Mme CARTON Jean-Baptiste d'un montant de 996 €,

-VALIDE à l'unanimité le versement d'une subvention façade à M. MAITRE Didier d'un montant de 740 € ainsi que la délibération modificative nécessaire,

-VALIDE à l'unanimité la délibération modificative proposée sur le budget lotissement TR 2 de 336 € à l'article 1641 en dépense et en recette,

-ACCEPTE à l'unanimité le remboursement du solde créditeur de 6.40 € à la cantine à Mme Jessica THOLLET pour son enfant Lyla QUINTERO,

-DONNE son ACCORD pour la réalisation d'agendas sur la commune par la société GMPC d'Antibes,

-EST informé du courrier de Loire Forez Agglomération concernant la remunicipalisation des places,

-EST informé de la demande du SIEL concernant la réduction de l'éclairage public,

-EST informé de la dernière analyse d'eau de baignade au camping de « bonne qualité »,

-EST informé du manque de personnel au service voirie pour entretenir les abords du stade Jean Riol comme demandé par l'ASN,

-DECIDE de commander un nouveau drapeau pour l'école primaire.

-DONNE la parole à Mme BEGON et M. MEYER représentant des parents d'élèves de l'école primaire sur le tarif de la cantine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.